

ANNEXE À LA CIRCULAIRE 2014-005 (03.01.42.03)

LISTE DES CENTRES D'ACTIVITÉS POUR LESQUELS IL N'Y A AUCUNE FACTURATION INTERÉTABLISSEMENT

Il n'y a aucune facturation interétablissement pour la fourniture de services liée aux activités et charges décrites aux centres d'activités suivants¹ :

- 6260 Bloc opératoire;
- 6300 Consultations externes
- 6600 Laboratoire de biologie médicale;
- 6610 Physiologie respiratoire;
- 6650 Chambre hyperbare;
- 6710 Électrophysiologie;
- 6750 Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle;
- 6770 Endoscopie;
- 6780 Médecine nucléaire et TEP;
- 6800 Pharmacie;
- 6830 Imagerie médicale;
- 6840 Radio-oncologie.

¹ Les centres d'activités visés sont ceux publiés au Manuel de gestion financière.